

DEPARTEMENT DE L'AIN  
REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALORISATION  
5, Chemin du Tapey - Z.I d'Arlod  
BELLEGARDE / VALSERINE  
01200 VALSERHONE

ARRONDISSEMENT DE NANTUA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
BUREAU SYNDICAL

N° 25B08

Séance du jeudi 20 mars 2025

Président :

M. RONZON S.

Membres présents :

MMES DUBARE M. et REMILLON R.  
MM. CHANEL M., DUJOURD'HUI G., GEORGES E., LAKS N.,  
MUNIER D. et SOULAT J.L.

Membres ayant donné procuration :

MME PHILIPPOT D. à M. DUJOURD'HUI G.

Membres absents excusés :

/

Membres absents :

M. BOSSON J.F.

Membres en exercice :

11

Quorum :

6

Présents :

9

Votants :

10

Secrétaire de Séance :

M. MUNIER D.

Date de la convocation :

13 mars 2025

Objet de la délibération :

**SUBVENTIONS « TRANSPORT » POUR LE SOUTIEN A LA  
SENSIBILISATION DANS LE CADRE DE VISITES DU  
CENTRE D'IMMERSION EDUCATIF ET LUDIQU (CIEL)**

Le Bureau syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°23C36 du Comité Syndical en date du 29 juin 2023, portant adoption du règlement d'attribution des subventions « communication et animation »,

Vu le Règlement d'attribution de subventions en matière de communication et d'animation pour promouvoir la prévention, le tri et le recyclage des déchets sur le territoire du SIVALOR,

Considérant les demandes de subvention suivantes :

| Structure                     | Commune            | Organisme payeur                       | Date de la visite | Coût €HT | Subventions €HT (60%) |
|-------------------------------|--------------------|--|-------------------|----------|-----------------------|
| Lycée polyvalent Jean Monnet  | Annemasse          | Lycée polyvalent Jean Monnet           | 06/12/2024        | 383,03   | 229,82                |
| Ecole élémentaire La Fontaine | Annemasse          | Fontaine animation Ecole La Fontaine   | 18/11/2024        | 430,92   | 258,55                |
| Ecole élémentaire La Fontaine | Annemasse          | Fontaine animation - Ecole la fontaine | 06/12/2024        | 287,28   | 172,37                |
| Collège Les Allobroges        | La Roche sur Foron | Collège Les Allobroges                 | 27/01/2025        | 272,73   | 163,64                |
| Ecole de Massingy             | Massingy           | APE de Massingy                        | 11/02/2025        | 270      | 162                   |
| EPEU Albert André             | Rumilly            | USEP Rumilly                           | 20/02/2025        | 200      | 120                   |

Madame la Vice-présidente déléguée à la communication et à l'animation rappelle que le Règlement d'attribution des subventions en vertu duquel ces transports sont éligibles à une subvention du SIVALOR à hauteur de 60% de leur coût HT.

Il est ainsi proposé au Bureau syndical d'accorder les subventions comme présenté ci-dessus.

Les crédits sont prévus au chapitre 65 du Budget annexe Valorisation énergétique et Transfert.

LE BUREAU SYNDICAL,  
ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE,

**DECIDE d'attribuer les subventions aux organismes concernés, tel que présenté ci-dessus ;**

**DIT que les crédits correspondants sont prévus au chapitre 65 du Budget annexe Valorisation énergétique / Transfert.**

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS et AN QUE DESSUS.

Le Président du SIVALOR  
Serge RONZON



*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SIVALOR dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse du Président du SIVALOR, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*

Accusé de réception en préfecture  
001-257401620-20250320-25B08-DE  
Date de réception préfecture : 25/03/2025